

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-21

Votée le 27 avril 2026

Constitution de la Commission Communale
des Impôts Directs.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le mandat de la commission est le même que celui du Conseil Municipal.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal, doit dresser une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française,
- âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la CCID.

Considérant le courrier en date du 23 mars 2026 de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances Publiques demandant cette liste ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;

DÉCIDE

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête la liste suivante à présenter à la Direction Générale des Finances Publiques afin de constituer la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAYLET Maurice – 21 Le Tailladis	SIMONNET Mireille – 4 rue du Rouchillou
MEYNARD Gabriel – 2 Le Ronlard	DOMINGUES Patricia – 5 Le Valois
ADAM Lucienne – 1 La Moute	JOUHANNY Guy – 21 rue du Rouchillou
SARLOT Jean-Louis – 6 Les Petits Monts	TOURNEUR Claire – 1 rue des Pèlerins
ROLAND Patrick – 2 Le Dognon	FOUGERAS Gérard – 18 Rue de la Fontaine
PEYRILLE Jean-Claude – 4 rue des Pèlerins	DOIZON Béatrice – 11 Le Tailladis
LUBRANO Etienne – 8 rue des Carillons	YERNAUX Jean Claude – 3 Les Peynes
ABDOU GADO Christine – 20 rue du Rouchillou	PERRIER Françoise – 6 rue du Rouchillou
ARNOUX Jean-Jacques – 4 Le Moulin	LAJOT Claudine – 6 rue des Chevaliers
MERIGALET Jean-Michel – 23 rue du Rouchillou	DOIZON Michel – 11 Le Tailladis
RIVET Robert – 7 rue du Poète	ROUJOLLE Julien – 1 Vaudeix
JOUHANNY Jean-François – 24 Saumur	MONNA Bernard – 18 rue du Rouchillou

- La présente liste sera transmise à l'administration fiscale et à la Préfecture.
- La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ POUR : 15
☞ CONTRE : -
☞ ABSTENTION : -

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,

Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026

La Maire,

Florence BELAIR.

